

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 23 (1961)
Heft: 8

Rubrik: Inspection de véhicules à moteur 1961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de transmission. Les deux essieux sont rigides et non dirigeables, la direction du mototracteur étant rendue possible grâce à un pivot central combiné avec un système de direction ordinaire à volant.

En ce qui concerne la transmission, les tracteurs vigneron sont équipés de boîtes de vitesses à rapports de marche de plus en plus échelonnés, de sorte que l'on note des écarts toujours moins prononcés entre deux vitesses qui se suivent. Il existe ainsi des tracteurs vigneron à boîte de transmission comportant jusqu'à 9 vitesses.

La préparation physique du sol joue un rôle important également dans la viticulture. Pour les travaux de déchaussage au printemps et de chaussage en automne, on emploie des charrues vigneronnes à un ou deux corps. D'autre part, lorsque les cavaillons ne sont pas travaillés avec des outils à main, on se sert de charrues décavaillonneuses. La figure ci-dessus montre une charrue déchausseeuse, qui est conduite par un aide agissant sur une barre de direction.

(Trad. R. S.)

A suivre

Inspection de véhicules à moteur 1961

Le service de l'état-major général (section de mobilisation), avec la collaboration du service de la motorisation de l'armée, procédera durant la période s'étendant du 4 avril au 2 novembre 1961 à l'inspection militaire de certaines catégories de véhicules à moteur.

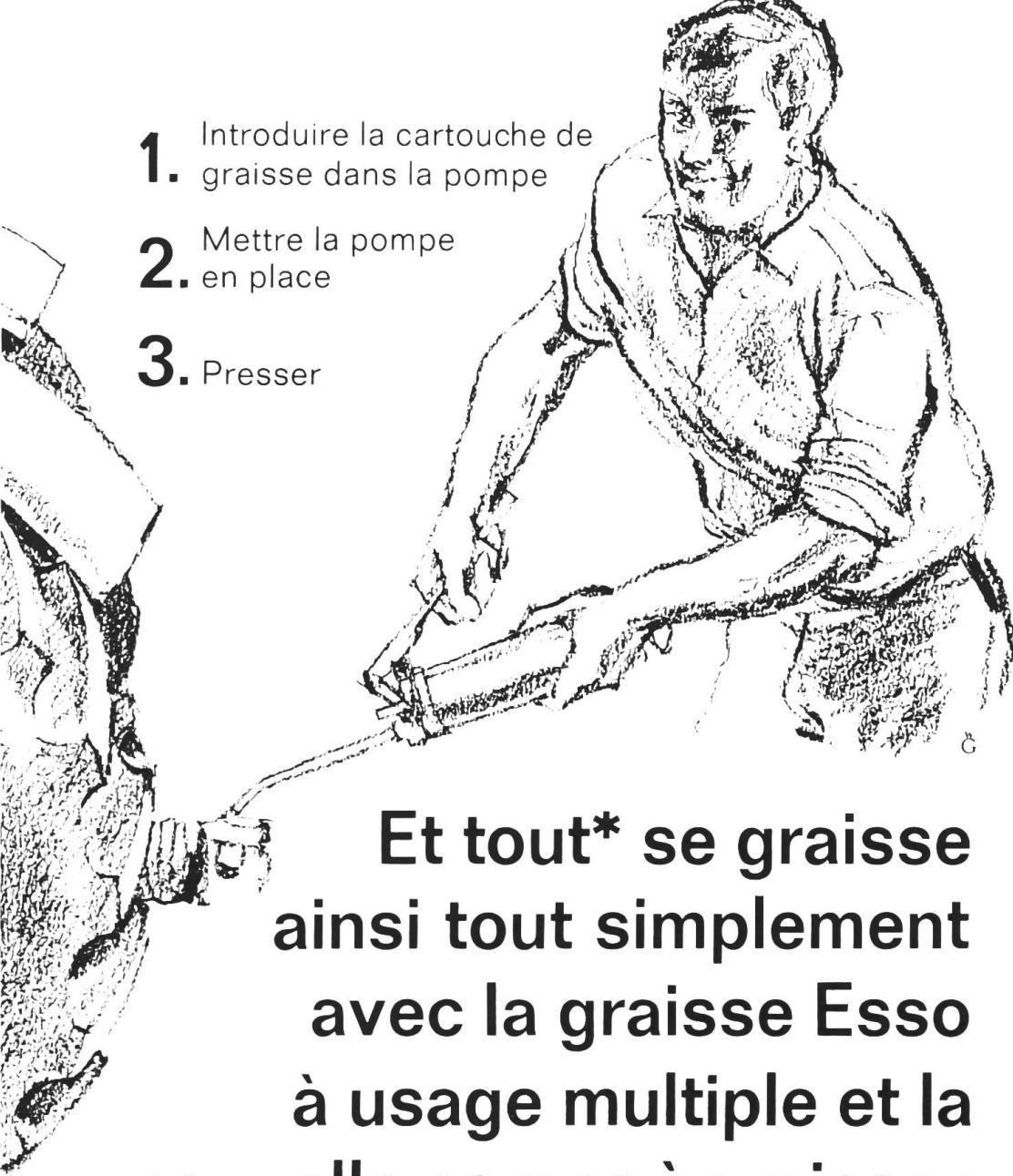
Les détenteurs sont priés d'observer scrupuleusement les instructions de l'ordre de convocation. Ils ne doivent pas négliger d'apporter avec eux les documents de mobilisation, la convocation, l'ordre de fourniture pour véhicules à moteur, le livret de service de la personne chargée de conduire le véhicule à la place de fourniture en cas de mobilisation de guerre. Si ces différents documents n'étaient pas produits, l'inspection du véhicule devrait être renvoyée à plus tard et elle se déroulerait aux frais du détenteur.

Si pour une raison péremptoire, il n'est pas possible de présenter un véhicule au jour et à l'heure fixés dans la convocation, il faut prendre contact sans délai avec le service de la motorisation de l'armée à Berne 3 (tf. 031/61 53 96).

Les détenteurs de véhicules pour lesquels la Confédération alloue un subside (les camions de provenance suisse utilisables par l'armée, ainsi que les véhicules tous-terrains bénéficiant d'une rétrocession des droits de douane), doivent présenter ces véhicules complètement équipés avec accessoires et matériel de réserve.

Les véhicules devant être inspectés avec une remorque seront présentés par les détenteurs dans la composition prévue sur la convocation et telle qu'elle résulte des ordres de fourniture, sauf si une raison majeure (changement de détenteur, du véhicule tracteur, de remorque ou de système de freinage, etc.) les en empêche.

Suivant la décision du département militaire fédéral du 21.4.52, les détenteurs dont le véhicule à moteur soumis à la réquisition (à l'exception de motocycles) est accouplé à une remorque assortie au véhicule tracteur, sont tenus de la présenter également à l'inspection en même temps que le véhicule à moteur, même si ladite remorque n'est pas encore visée par un ordre de fourniture.

- 
- 1.** Introduire la cartouche de graisse dans la pompe
 - 2.** Mettre la pompe en place
 - 3.** Presser

**Et tout* se graisse
ainsi tout simplement
avec la graisse Esso
à usage multiple et la
nouvelle pompe à graisser**

*Tracteurs, remorques, voitures et, en général, tous les appareils et machines agricoles.

Demandez notre intéressant prospectus sur cette nouvelle méthode de graissage, à votre dépositaire Esso ou directement à

ESSO STANDARD
(SWITZERLAND)



Uraniastr. 40, Zurich 1
Tél. (051) 239734